

Les stages de Master 1 SANTE PUBLIQUE 2020/2021

Document à l'attention des tuteurs de stage et des étudiants

Ce document a pour objectif de présenter aux étudiants et aux tuteurs de stage les modalités réglementaires et pédagogiques des stages des étudiants de 1ère année de Master SANTE PUBLIQUE – Parcours Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes.

1. Préambule

La réalisation du stage de mise en situation professionnelle correspond à une unité d'enseignement (UE 19) et constitue une étape essentielle de la formation master. La validation de cette UE n'est pas compensable pour l'année de master 1.

La structure d'accueil de l'étudiant-e pourra être de nature ou de taille diverses (privées, publiques ou associatives / locales, nationales ou internationales...) mais elle doit assurer des missions dans les champs de la promotion de la santé et de la prévention. Le stage peut être réalisé en France ou à l'étranger.

2. Quelques rappels réglementaires

a. Définition d'un stage

Un stage est une période temporaire de formation en milieu professionnel. Il permet à un-e étudiant-e d'acquérir des compétences de terrain complémentaires à sa formation universitaire en vue de l'obtention d'un diplôme et/ou d'un concours.

b. Convention de stage

Tout stage doit faire l'objet d'une convention tripartite signée entre l'établissement d'enseignement Supérieur (INSPE), la structure d'accueil et le/la stagiaire. **Un stage ne peut en aucun cas débuter avant la signature de la convention par l'ensemble des parties.**

La convention de stage définit les parties signataires, le projet pédagogique, les compétences à acquérir ou à développer, les activités confiées au stagiaire et les modalités pratiques de celui-ci.

c. Double encadrement

Conformément à la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 et au décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014, le stagiaire bénéficie d'un double encadrement :

- **Un tuteur / tutrice de stage** au sein de l'organisme d'accueil :
Chargée de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire, cette personne est garante du respect des stipulations pédagogiques précisées dans la convention de stage. Elle ne peut encadrer qu'un certain nombre de stagiaires simultanément (nombre fixé par un décret en Conseil d'Etat à venir).
Au terme du stage, le tuteur / la tutrice de stage est invité-e à compléter la fiche d'évaluation du stage, afin de faire le point sur les compétences développées par le/la stagiaire, ainsi qu'à participer aux soutenances de mémoires des stagiaires.

- **Un(e) enseignant(e) référent(e)** au sein de l'INSPE Clermont-Auvergne :
Cet(te) enseignant(e) fait partie de l'équipe pédagogique de la formation et est chargé du suivi pédagogique du stagiaire. Il/elle pourra encadrer simultanément au maximum 16 stagiaires.
L'enseignant(e) référent(e) assurera l'accompagnement de l'étudiant.e durant toute l'année universitaire, par des temps de travail collectifs et des retours individuels, dont l'objectif est de favoriser le développement professionnel à travers l'élaboration d'un portfolio numérique de compétences.
L'enseignant(e) référent(e) s'assurera, par contact téléphonique et/ou courriel, auprès du tuteur ou de la tutrice de stage du bon déroulement du stage.
Il assure ce suivi pédagogique via la plateforme dédiée : <https://ent.uca.fr/suivi-stages/employe>

L'enseignant-e référent-e de l'INSPE et le tuteur de stage travaillent en collaboration et s'informent régulièrement de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles.

Responsable des stages : Mme Mylène BRUN-PERRIN – Mylene.BRUN-PERRIN@ext.uca.fr

d. Durée du stage

La durée minimale du stage est de **200 heures**, de manière continue ou discontinue. Que le stage soit effectué de façon continue ou de façon discontinue, la durée est calculée en fonction de la présence effective du stagiaire au sein de l'organisme d'accueil (les jours fériés ne sont pas comptabilisés).

Début du stage : à partir d'octobre 2020

Fin de stage : juin 2021

e. Gratification du stage

Pour 2020, "la gratification minimale horaire s'élève à 3.90€ ». Le versement d'une gratification est obligatoire à partir d'une durée de 2 mois (soit 308h)

Vous trouverez de plus amples informations sur le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux stages : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid32310/guide-pratique-des-stages-etudiants.html>

f. Valorisation d'une expérience

Les compétences acquises par un étudiant dans le cadre de son activité salariée, personnelle ou bénévole ou lors de toute autre forme d'engagement peuvent être valorisées au sein de son parcours de formation lorsqu'elles sont cohérentes avec les objectifs et les contenus de la formation suivie et dans les conditions prévues aux articles L. 611-9 et D.611-7 du code de l'éducation.

Cas particulier Etudiants salariés ou stagiaires de la formation continue

Il est possible de faire valider par l'équipe pédagogique de la formation, un contrat de travail comme un terrain stage.

L'enseignant responsable des stages contrôle notamment si les missions confiées à l'étudiant ou stagiaire FC dans le cadre de son contrat travail, peuvent être pertinentes dans le cadre de sa formation.

Dans ce cas, il ne sera pas édité de convention de stage dans la mesure où vous disposez déjà d'un contrat avec l'organisme qui vous emploie, mais un **contrat pédagogique**. Ce dernier fixe le cadre des nouvelles missions à conduire et des modalités d'évaluation. Veuillez prendre contact spécifiquement avec Mme Sabine LEFORT – Bureau des stages – 04 73 31 73 00 – sabine.lefort@uca.fr

a. Procédure d'édition d'une convention de stage ou d'un contrat pédagogique

Le passage à l'étape suivante ne sera possible qu'après validation.

1/Collecte des informations nécessaires

- Télécharger la **fiche de collecte** référençant l'ensemble des éléments obligatoires exigés pour votre demande de projet de stage.
- Contacter votre futur tuteur de terrain de stage afin de planifier une rencontre préparatoire et de déterminer le projet, le contenu et les modalités d'accueil (les dates, la durée, la gratification éventuelle, horaires...).
- Contacter le tuteur INSPE pour validation. Si validation : étape 2

2/Saisie du projet de convention de stage/contrat pédagogique

- Pour les conventions de stage : Saisir votre projet de convention dans votre ENT (rubrique Stages et insertion professionnelle - onglet Convention de stage). Vous pouvez vous aider du tutoriel mis à disposition.
- Pour les contrats pédagogiques : Veuillez prendre contact spécifiquement avec Mme Sabine LEFORT – Bureau des stages – 04 73 31 73 00 – sabine.lefort@uca.fr

3/Validation du projet de convention de stage/contrat pédagogique

- Vérification des informations saisies par vos soins, par le bureau des stages puis transmission à l'enseignant responsable des stages de votre formation pour validation pédagogique.

4/Edition de la convention de stage/contrat pédagogique

- Edition par le bureau des stages, de votre convention de stage/contrat pédagogique au format PDF puis transmission sur votre boîte mail « etu.uca.fr » accompagnée de votre attestation de stage.

5/Circuit de signature des conventions de stage/contrat pédagogique

Pour les conventions de stage :

- Imprimer votre convention de stage en 3 exemplaires.
- Signer ces exemplaires et les soumettre à la signature du responsable de l'organisme d'accueil et de votre tuteur de stage.
- Transmettre les 3 exemplaires signés de votre convention au bureau des stages pour apposition des signatures manquantes de l'INSPE (directeur et enseignant référent).

Pour les contrats pédagogiques :

- Imprimer et signer votre contrat pédagogique en 2 exemplaires.
- Transmettre les 2 exemplaires signés de votre contrat pédagogique au bureau des stages pour apposition de la signature de l'enseignant référent de l'INSPE (joindre une copie de votre contrat de travail, de la fiche de poste le cas échéant).

6/Départ en stage autorisé

Pour les conventions de stage :

- Récupérer sur invitation du bureau des stages, 2 exemplaires de votre convention et conserver précieusement un exemplaire et transmettre le second à votre organisme d'accueil.

Pour les contrats pédagogiques :

- Récupérer sur invitation du bureau des stages, 1 exemplaire de votre contrat et le conserver précieusement.

7/Au terme du stage

- Faire signer une seule attestation de stage, conserver l'original et envoyer un exemplaire scanné à l'enseignant responsable des stages de votre formation.

3. Aspects pédagogiques

A travers cette approche d'une structure pouvant graviter autour du monde de l'éducation, l'équipe pédagogique invite les stagiaires à s'emparer d'une problématique liée au travail collaboratif et à en devenir des acteurs par leur participation à un projet et des observateurs par l'étude du fonctionnement des relations nécessaires à la mise en place.

a. Objectifs :

Le stage de Master 1 a pour objectif de développer chez l'étudiant-e une posture réflexive, au croisement des enseignements théoriques reçus et de la mise en situation professionnelle.

Il s'agit, pour l'étudiant-e, de :

- Se familiariser avec le contexte institutionnel de la structure (nature, place occupée dans l'organisation générale du système de santé, liens de partenariats avec d'autres structures...), avec son organisation et ses missions spécifiques
- Décrire et analyser l'activité d'un acteur au sein de cette structure. Pour cela, l'étudiant-e devra acquérir des compétences à trois niveaux :
 - Appropriation de la commande (mise en perspective de la mission, des objectifs définis, lien avec des éléments diagnostiques)
 - Analyse des outils et méthodes utilisés et leur appropriation
 - Évaluation de l'action au regard du contexte (leviers et obstacles, réussite au regard des indicateurs et objectifs définis)

L'intervention sur des actions de prévention, d'éducation et ou de promotion de la santé n'est pas un objectif incontournable. Seront privilégiées les réflexions et la prise de responsabilité sur les démarches de préparation, de conception, de mise en œuvre ou d'évaluation d'actions dans le domaine de l'éducation à la santé.

L'étudiant-e a le devoir de respecter les règles éthiques et déontologiques de la profession ciblée, notamment l'obligation de discrétion et d'anonymat.

b. Compétences à développer :

Les compétences ciblées correspondent aux attendus de fin de master. Elles seront mises en œuvre de façon progressive et étayée, grâce au soutien du tuteur / de la tutrice de stage, qui permettra ainsi à l'étudiant.e de nourrir son portfolio numérique de compétences.

Les compétences seront décrites et regroupées dans le portfolio numérique de compétences, organisé de la façon suivante :

- Page 1 : Trajectoire personnelle
- Page 2 : Projet professionnel
- Page 3 : Ingénierie de projets en promotion de la santé.
 - Concevoir, planifier et évaluer un projet en promotion de la santé en prenant en compte les spécifiques du contexte / du territoire.
 - Connaître des outils de conception, de suivi et d'évaluation de projets.
 - Mettre en œuvre une phase de la méthodologie de projet (diagnostic, évaluation, définition d'objectifs...)
 - Comprendre les stratégies de financement / prendre en compte les aspects réglementaires et administratifs.
 - Agir dans un cadre professionnel pluridisciplinaire où les activités sont fondées scientifiquement.
- Page 4 : Politiques d'éducation et de promotion de la santé.
 - Connaître le cadre politique de l'action en santé publique, en éducation à la santé et promotion de la santé
 - Analyser / évaluer les politiques publiques en promotion de la santé (comparaisons internationales, performances, limites...)
 - Réaliser un plaidoyer visant à soutenir / impulser une politique en matière d'éducation à la santé / promotion de la santé

- Page 5 : gestion d'équipes / animation de réseaux professionnels
 - Mettre en œuvre, développer, analyser des réseaux de partenariat.
 - Favoriser une dynamique de co-construction entre des partenaires.
 - Travailler en équipe pluridisciplinaire, s'inscrire dans une dynamique de partage et d'échange de compétences
 - Connaître et mettre en œuvre les principes d'un management d'équipe en accord avec les valeurs de la promotion de la santé.
- Page 6 : interventions pédagogiques en promotion de la santé
 - Concevoir des interventions pédagogiques en éducation à la santé / promotion de la santé fondée sur des données probantes
 - Mettre en œuvre des séances / séquences pédagogiques en éducation à la santé auprès des jeunes
 - Analyser, évaluer des séquences pédagogiques ou des dispositifs de promotion de la santé des jeunes
 - Respecter le cadre éthique de l'action en promotion de la santé.
- Page 7 : interventions andragogiques en promotion de la santé
 - Concevoir des modules de formation en promotion de la santé à destination des professionnels
 - Fonder son action sur des données probantes et le cadre théorique de l'intervention andragogique
 - Mettre en œuvre et animer des formations en éducation à la santé / promotion de la santé
 - Analyser, évaluer des modules ou des dispositifs de formation
 - Respecter le cadre éthique de l'action en promotion de la santé.
- Page 8 : communication
 - Communiquer, valoriser un projet en adaptant les moyens de communication selon le public (élus, partenaires institutionnels, population...)
 - Connaître et développer des outils facilitant la compréhension de tous (littératie en santé)
 - Communiquer des résultats de recherche (rédiger un article, un résumé, un poster...)
 - Communiquer au quotidien avec des partenaires / collègues (rédaction de mails, comptes-rendus de réunion...)
 - Maîtriser la langue anglaise (lecture d'articles, rédaction de résumés / posters en anglais)
- Page 9 : recherche scientifique
 - Construire une problématique de recherche.
 - Concevoir et mettre en œuvre une démarche scientifique permettant de répondre à une problématique identifiée.
 - Adopter une approche interdisciplinaire : maîtriser et combiner des approches méthodologiques et réflexives issues de champs disciplinaires différents (épidémiologie, sociologie, sciences de l'éducation, économie, statistiques).
 - Connaître et utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données.
 - Respecter l'éthique scientifique.
- Page 10 : recherche bibliographie / veille documentaire
 - Maîtriser les stratégies de recherche documentaires et les outils de référencement / bibliographie
 - Distinguer et catégoriser les sources documentaires
 - Organiser une veille documentaire en promotion de la santé
 - Réaliser une revue de littérature sur une thématique / un sujet spécifique.
 - Développer une analyse critique de la littérature scientifique en santé.
- Page 11 : libre
 - Le contenu de cette page est au choix de l'étudiant.

L'objectif de cette démarche est de favoriser l'adoption par l'étudiant d'une posture réflexive sur son activité de stage, par la mobilisation de ses connaissances théoriques (dans le champ de la promotion de la santé, de l'analyse des pratiques professionnelles, des dynamiques de travail...), en lien avec ses pratiques quotidiennes de cadre en promotion de la santé.

c. Modalités d'évaluation pédagogique

La validation du stage de Master 1 repose sur deux épreuves : un rapport écrit et une soutenance orale.

Le travail écrit consiste, pour l'étudiant.e, à compléter le portfolio numérique de compétences selon les conditions décrites précédemment.

La soutenance orale permettra à l'étudiant.e de poursuivre la réflexion engagée. Elle constitue un bilan d'étape dans le cursus, en permettant à l'étudiant.e de présenter son parcours, son projet professionnel et de développer à la fois ses points forts, ses compétences mais aussi ses besoins et ses objectifs pour la deuxième année de master.

L'appréciation de la structure d'accueil sera prise en compte dans l'évaluation finale.

Cette unité d'enseignement n'est pas compensable, et ne participe pas à la compensation, pour la première année de master.

d. Recherche de stage

Le stage peut être effectué dans diverses structures : institutions, entreprises, associations, laboratoires de recherche etc. Le document « lieux de stages », accessible dans l'ENT présente les différentes structures ayant accueilli des stagiaires de master les années précédentes.

De plus, l'ensemble des offres de stage et offres d'emploi collectées par l'INSPE Clermont Auvergne sont diffusées sur la plateforme **UCA Pro – Le réseau professionnel de l'Université Clermont Auvergne** :

www.ucapro.fr

L'inscription est gratuite pour les étudiants et les structures d'accueil.

Vous avez besoin d'aide dans l'élaboration de vos documents de candidature (CV et Lettre de motivation). Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de l'Université vous propose gratuitement, des ateliers et entretiens individualisés tout au long de l'année. Vous pouvez contacter : Anaïs URBAN-FROMGET – Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle - 04 73 40 61 12 - anais.urban_fromget@uca.fr

4. Contacts

Mylène BRUN-PERRIN – formateur INSPE

Responsable des stages

Master Santé Publique – P1

Mylene.BRUN-PERRIN@ext.uca.fr

Bureau des stages et de l'insertion
professionnelle

Stages.inspe@uca.fr

Sabine LEFORT

Gestion administrative des contrats pédagogiques

04 73 31 73 00

sabine.lefort@uca.fr

Fiche de collecte

Spécifique stage 2020-2021

Cette fiche de collecte ne tient pas lieu de convention de stage. Cette dernière sera éditée par le bureau des stages de l'INSPE Clermont-Auvergne, après validation et signature de cette fiche par l'enseignant responsable des stages au sein de votre formation.

Après avoir collecté toutes les informations, vous devez les saisir sur l'application « Pstage » de votre ENT (dans l'ENT rubrique STAGES ET INSERTION PROFESSIONNELLE onglet CONVENTION DE STAGE) , **au moins 4 semaines avant le début du stage.**

LE STAGIAIRE	
NOM :	Prénom :
N° étudiant :	N° de téléphone portable :
Intitulé de votre formation :	

L'ORGANISME D'ACCUEIL	
NOM / Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
N° SIRET (OBLIGATOIRE) :	Pays :
Activité principale :	Code APE :
Représentant légal de l'organisme (nom du signataire de la convention de stage ex : Directeur, DRH...)	
NOM :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Mail :
Service dans lequel sera effectué le stage :	
Tuteur de stage (en charge de l'encadrement du stagiaire durant le stage et co-signataire de la convention)	
NOM :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Mail :

L'ENSEIGNANT REFERENT A L'INSPE <i>(en charge du suivi du stagiaire durant le stage)</i>	
NOM :	Prénom :

STAGE

Note : bien faire apparaître les éléments nous permettant de juger de la recevabilité du stage (être en responsabilité de conception et de conduites d'actions de formation, durée du stage, lieu...).

Date de début de stage :

Date de fin de stage :

Durée effective du stage (temps de présence au sein de l'organisme) : heures

Temps de travail : Temps plein Temps partiel

Durée hebdomadaire : heures / semaine

Nombre de jours de travail hebdomadaire : jours / semaine

Nombre de jours de congés accordés ou modalités des congés durant le stage :

Montant de la gratification (*obligatoire à partir de la 309ème heure effective, même de façon non continue*) :
Euros.

Sujet du stage :

Activités confiées (*soyez synthétique*) :

Compétences à développer (*soyez synthétique*) :

Joindre un exemplaire de votre contrat de travail

SIGNATURES

TUTEUR DE STAGE AU SEIN DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom et signature

Le

Nom et signature

Fiche de collecte

Spécifique au contrat pédagogique 2020-2021

Les étudiants salariés ou stagiaires de la formation continue peuvent faire valider par l'équipe pédagogique de la formation, un **contrat de travail comme un terrain stage**.

L'enseignant responsable des stages contrôle notamment si les missions confiées à l'étudiant salarié ou stagiaire FC dans le cadre de son contrat travail, peuvent être pertinentes dans le cadre de sa formation.

Dans ce cas, il ne sera pas édité de convention de stage dans la mesure où vous disposez déjà d'un contrat avec l'organisme qui vous emploie, mais un contrat pédagogique. Ce dernier fixe le cadre des nouvelles missions à conduire et des modalités d'évaluation.

Cette fiche de collecte ne tient pas lieu de contrat pédagogique. Ce dernier sera édité par le bureau des stages de l'INSPE Clermont-Auvergne, après validation et signature de cette fiche par l'enseignant responsable des stages au sein de votre formation.

Vous devez retourner cette fiche dûment signée par mail à Sabine LEFORT, à l'adresse : stages.inspe@uca.fr, **au moins 4 semaines avant le début du stage**.

LE STAGIAIRE	
NOM :	Prénom :
N° étudiant :	N° de téléphone portable :
Intitulé de votre formation :	

L'ORGANISME D'ACCUEIL	
NOM / Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
N° SIRET (IMPERATIF) :	Code APE :
Activité principale :	
Représentant légal de l'organisme (nom du signataire de la convention de stage ex : Directeur, DRH...)	
NOM :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Mail :
Service dans lequel sera effectué le stage :	
Tuteur de stage (en charge de l'encadrement du stagiaire durant le stage et co-signataire de la convention)	
NOM :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Mail :

L'ENSEIGNANT REFERENT A L'INSPE (en charge du suivi du stagiaire durant le stage)	
NOM :	Prénom :

STAGE

Note : bien faire apparaître les éléments nous permettant de juger de la recevabilité du stage (être en responsabilité de conception et de conduites d'actions de formation, durée du stage, lieu...).

Date de début de stage :

Date de fin de stage :

Durée effective du stage (temps de présence au sein de l'organisme) : heures

Temps de travail : Temps plein Temps partiel

Durée hebdomadaire : heures / semaine

Nombre de jours de travail hebdomadaire : jours / semaine

Nombre de jours de congés accordés ou modalités des congés durant le stage :

Montant de la gratification (*obligatoire à partir de la 309ème heure effective, même de façon non continue*) :
Euros.

Sujet du stage :

Activités confiées (*soyez synthétique*) :

Compétences à développer (*soyez synthétique*) :

Joindre un exemplaire de votre contrat de travail

SIGNATURES

TUTEUR DE STAGE AU SEIN DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom et signature

ENSEIGNANT RESPONSABLE DES STAGES AU SEIN DE LA FORMATION

Stage conforme aux attentes de la formation Stage non-conforme

Le

Nom et signature